



COMMUNIQUE

Le Directeur Général des Douanes informe le Service et les Usagers que, pour compter du **lundi 06 avril 2020**, n'accéderont dans les services centraux et déconcentrés de la Direction Générale des Douanes que des personnes portant **un masque de protection**.

Cette mesure obligatoire est d'application stricte pour l'ensemble du Personnel (**Responsables et Agents**), des **usagers** et des **prestataires de services**.

Par ailleurs, en application des mesures de ripostes prescrites par le gouvernement, il est vivement recommandé de **privilégier le télétravail** ainsi que **la distanciation** à l'effet d'endiguer la propagation du **corona virus**

Le Directeur Général des Douanes compte sur **l'implication active** de tous dans la mise en œuvre rigoureuses des présentes prescriptions qui s'inscrivent dans le cadre du plan national de lutte contre la propagation de l'infection à coronavirus./-

Yaoundé, le **06 AVR 2020**

Copies :

- MINFI/ATCR
- Toutes Divisions
- Tous les Secteurs
- Affichage
- Chrono.



Fongod Edwin Nwaga